

Annexe 21
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du

Organisme : Ministère de la Culture (Centre des musiques Arabes et méditerranéennes)
Domaine de la prestation : le Dépôt légal
Objet de la prestation : attestation de dépôt légal des oeuvres musicales et des enregistrements sonores .

Conditions d'Obtention

- Présentation de la production dédiée au dépôt légal .
- Remplir le formulaire de dépôt légal

Pièces à fournir

- déclaration de dépôt en triple exemplaire comportant les données nécessaires
- un exemplaire du produit dédié au dépôt légal

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

Présentation de la production et du formulaire - Délivrance de l'attestation de dépôt	- l'intéressé - Centre de la musique arabe et méditerranéenne	immédiatement
--	--	---------------

Lieu de dépôt du dossier

Service : le Centre de la musique arabe et méditerranéenne
Adresse : maison du Baron d'Erlanger -Sidi Bou Said .

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : le Centre de la musique arabe et méditerranéenne
Adresse : maison du Baron d'Erlanger -Sidi Bou Said .

Délais d'Obtention de la prestation

Immédiatement

Références législatives et réglementaires

- Le code de la presse promulgué par la loi n°75-32 du 28 Avril 1975, ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée .

Annexe 22
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du

Organisme : Ministère de la Culture (bureau du dépôt légal)
Domaine de la prestation : le dépôt légal
Objet de la prestation : Déclaration de dépôt légal des livres et imprimés non périodiques

Conditions d'Obtention

- le bénéficiaire doit être l'imprimeur ou à défaut le producteur

Pièces à fournir

- Sept exemplaires du document objet du dépôt
- une déclaration de dépôt en triple exemplaires

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

- dépôt de la déclaration accompagnée des exemplaires demandés - Remise d'une copie de la déclaration de dépôt portant le cachet et le numéro de dépôt	- le déclarant - le bureau du dépôt légal	15 jours après le dépôt de la déclaration
---	--	---

Lieu de dépôt du dossier

Service : bureau du dépôt légal- bibliothèque nationale
Adresse : Rue du 3 Septembre 1934- Cité Ettawfik- Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : bureau du dépôt légal- bibliothèque nationale
Adresse : Rue du 3 Septembre 1934- Cité Ettawfik- Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

15 jours après le dépôt de la déclaration au bureau du dépôt légal

Références législatives et réglementaires

- Le code de la presse promulgué par la loi n°75-32 du 28 Avril 1975, ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée .